

Patrimoine NEWS

Lettre d'information

Numéro Spécial - Décembre 2020

EDITO

Confinement, déconfinement, reconfinement, couvre-feu : jamais une année n'aura concentré autant d'événements mondiaux, de questions, d'inquiétudes comme d'opportunités.

A ces éléments inédits, il faut ajouter une crise financière inédite dans sa violence et sa soudaineté et des élections américaines rocambolesques.

Les efforts massifs et rapides des gouvernements comme des banques centrales permettent de soutenir les agents économiques. Les marchés financiers intègrent ces actions depuis avril dernier. L'immobilier, à l'exception de certains compartiments, a démontré toute la résilience attendue par les investisseurs sur cette classe d'actifs.

Prévoir l'avenir sera difficile. Plus que jamais un accompagnement régulier est indispensable pour adapter votre patrimoine à ces nouveaux paradigmes.



QUATRIMONIA

49, rue Lamartine
78 000 VERSAILLES

06 62 01 27 04

POINT MARCHÉ

Les marchés financiers ont réagi directement à l'injection massive de liquidités par les banques centrales, au lancement par les gouvernements de plans de relance à hauteur de 4% du PIB mondial et suite à la découverte, dans un délai record, de vaccins. Si la lumière semble au bout du tunnel, des mesures réstructives comme un confinement ne sont pas à exclure.

La baisse de la volatilité observée marque la réduction de nervosité des marchés. Les agents économiques retrouvent un niveau de confiance notamment pour les indices manufacturiers. Certains annoncent que, dès 2021, la contraction de la croissance observée en 2020 sera effacée pour retrouver un niveau avant COVID avec, certes, des disparités géographiques et sectorielles.

Aujourd'hui, les secteurs traditionnels comme l'énergie et le bancaire, les plus impactés par cette crise, ont pris le relais pour alimenter la hausse des dernières semaines.

L'évolution de ces paradigmes nécessite une adaptation

permanente des portefeuilles :

- Une **diversification sectorielle** comme géographique privilégiant les zones en croissance et les prix les moins chers.
- Une préférence pour les **produits actions** plutôt qu'obligataires afin de bénéficier de l'abondance des liquidités tout en atténuant le risque par des produits de performance absolue.
- Une **réactivité** pour profiter des mouvements de marché tout en étant contrariant.

Si nous pouvons être surpris du niveau des marchés et de leur orientation à la hausse, cette situation est la résultante du soutien massif de l'économie réelle par les banques centrales et les gouvernements.

Quand l'économie réelle aura rattrapé le niveau des marchés financiers, la vigilance restera de mise. L'arrêt du soutien par les organes centraux pourra engendrer une baisse des marchés.

Avec la participation
de Valentin BULLE



Noël approche : connaître le présent d'usage

Vous souhaitez gratifier vos proches sans constituer une donation sur le plan civil et fiscal (c'est-à-dire non rapportable et non imposable) ? **La notion de présent d'usage est alors à connaître.**

Les occasions sont nombreuses pour faire plaisir à ceux qui nous sont chers : anniversaire, diplôme, mariage... Vous pouvez profiter de ces circonstances pour **transmettre un peu de votre patrimoine**, en respectant toutefois certaines règles.

Quel type de cadeau puis-je offrir ?

Ce présent doit pouvoir être remis de la main à la main : argent, voiture, bijou...

Quand peut-il être fait ?

Ce présent doit être réalisé à l'occasion d'un événement particulier et où il est d'usage d'offrir un cadeau.

Pour quelle valeur ?

Il n'y a qu'une seule règle à retenir : **la valeur du cadeau doit être proportionnelle à la fortune et aux revenus du donateur.**

La loi n'indique ni valeur maximale, ni règle de proportionnalité, seule la jurisprudence a pu, à maintes reprises toutefois, juger dans quelles mesures le présent était d'usage ou constituait, au contraire, une donation au sens civil et fiscal du terme. Les jurisprudences successives estiment généralement qu'un cadeau d'usage ne doit pas excéder **2 à 2.5 %** de la fortune du donateur, même si tout reste question de circonstances.

Notre conseil

Afin d'éviter toute requalification de la part de l'administration fiscale en donation, **demeurez modéré dans votre générosité et conservez la preuve de la date du cadeau** pour prouver, le cas échéant, qu'il a été fait pour une occasion particulière (courrier, facture...).

NOTION CLÉ



Dans quel contexte la loi Pacte s'inscrit sur son volet Retraite ?

Le système de retraite français date de 1945. Il se fonde sur trois principes essentiels de solidarité générationnelle, d'universalité (à l'exception des régimes spéciaux) et de solidarité.

Notre démographie défavorable doublée de crises économiques a déséquilibré ce système. La succession de réformes n'a pas réussi à rétablir son équilibre financier. Les conséquences sont majeures :

- Taux de remplacement pour les cadres de **57%** à ce jour
- **Faibles retraites** pour les indépendants : 2 650€ pour une profession libérale, 1 050€ pour les commerçants et 850 € pour les agriculteurs.

Pourquoi un volet Retraite dans la loi Pacte alors qu'une réforme des retraites est attendue ?

Ce volet manifeste la volonté du législateur de **simplifier les outils retraite** par capitalisation élaborés au fil des années avec la création du Plan Epargne Retraite PER.

Le PER rassemble en **un outil** les avantages des autres enveloppes :

- Un unique dispositif disponible pour l'épargne individuelle dédiée à la retraite.
- Une unique enveloppe qui peut accueillir les dispositifs existants.
- Des possibilités de sorties élargies notamment en capital.

- Des options de gestion financière plus souples et plus adaptées à l'horizon d'investissement.
- Une fiscalité calquée sur celle de l'assurance-vie à l'entrée comme en cas de décès.

N'est-ce pas une nouvelle enveloppe ? Que vont devenir nos anciens contrats ?

Pour une fois, le législateur a organisé l'uniformisation permettant le **transfert sans impact et sous conditions des enveloppes historiques vers le PER.**

Depuis le 1^{er} octobre 2020, s'il n'est plus possible d'ouvrir une enveloppe Madelin ou PERP, **les versements complémentaires restent possibles.** En effet, il est parfois plus intéressant de les conserver telles quelles car certaines caractéristiques comme les tables de rente peuvent être plus avantageuses.

PER / Assurance - Vie : comment préparer sa retraite dans un cadre souple et optimisé ?

La souplesse du dispositif sur les modalités de sortie, en rente ou capital jusqu'à 100 % y compris de manière fractionnée. Dans une vision patrimoniale à long terme et jusqu'au dernier moment, le souscripteur peut se laisser le choix des modalités de sortie en fonction de sa situation.

Rendre accessible le produit à un plus grand nombre, le libre choix de déductibilité ou non au versement rend plus avantageux le régime fiscal par rapport aux anciens produits.

Le gain fiscal permet, in fine, **d'augmenter les ressources réelles** du souscripteur. Notamment pour les souscripteurs à TMI élevée en activité (45 %) prévoyant une baisse de leur TMI à la retraite.

Avec la participation de VIE-PLUS

